



**HAL**  
open science

## Trois situations paysagères contrastées

Bernard Davasse

► **To cite this version:**

Bernard Davasse. Trois situations paysagères contrastées. [Rapport de recherche] Ministère de l'écologie et du développement durable. 2010. halshs-00798830

**HAL Id: halshs-00798830**

**<https://shs.hal.science/halshs-00798830>**

Submitted on 10 Mar 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# PAYSAGES D'EXCEPTION, PAYSAGES AU QUOTIDIEN

Une analyse comparative  
de sites viticoles européens du Patrimoine mondial

Coordination :

Serge BRIFFAUD (Cepage) et Aline BROCHOT (Ladyss)

Co-responsables :

Giuliana BIAGIOLI (Leonardo-IRTA), Jacqueline CANDAU (ADER), Gabor ONODI (KTI)

CEPAGE — Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage - Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

LADYSS — Laboratoire Dynamiques sociales et Recomposition des espaces - UMR 7533 du CNRS - Paris

LEONARDO-IRTA — Institut de recherche sur le Territoire et l'Environnement - Université de Pise (Italie)

KTI — Institut de Gestion de l'Environnement et du Paysage - Université d'agriculture Saint-Etienne de Gödöllő (SZIE) (Hongrie)

ADER — Unité Aménités et Dynamiques des Espaces Ruraux - CEMAGREF - Bordeaux



Rapport final de recherche pour la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale  
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer  
Programme «Paysage et Développement durable »  
Appel à propositions de recherche 2005 (Convention CV05000127)

Janvier 2010

# **CHAPITRE III**

## **TROIS SITUATIONS PAYSAGÈRES CONTRASTÉES**

(Rédacteur : Bernard Davasse, avec la collaboration d'Izolda Matyas et Maristella Storti)

Ce chapitre vise à présenter de façon synthétique et à comparer, sur les bases méthodologiques définies ci-dessus, l'histoire et les dynamiques actuelles des paysages des trois sites, dans l'esprit de resituer le moment de l'inscription dans une durée paysagère. Il est structuré en deux parties, la première exposant les situations paysagères actuelles et la seconde proposant des scénarios paysagers historiques. Dans chacune des parties, les sites sont présentés les uns après les autres. Une conclusion générale propose une comparaison des trois situations et des trois histoires.



## LE PAYSAGE AUJOURD'HUI

### **Les paysages de Saint-Émilion : un coteau structurant, des vignes omniprésentes**

Saisir les paysages de Saint-Émilion n'est pas chose aisée. La distinction, usuelle dans le Bordelais, entre vignobles de plaines (graves) et vignobles de côte ne semble pas pertinente ici : les vignes s'étendent dans la plaine de la Dordogne ou dans celle de l'Isle, comme sur le coteau ou sur le plateau qui les dominent. Il est vrai que la vigne occupe presque 70 % du sol de la Communauté de communes dite de l'ancienne juridiction de Saint-Émilion, qui rassemble huit communes<sup>54</sup> et qui correspond, à quelques hectares près, au site inscrit au patrimoine de l'humanité, et la quasi-totalité de la SAU (superficie agricole utile). Au premier abord, cet « océan » de vigne brouille la lecture des paysages. Et il faut dépasser ce premier regard pour comprendre l'intérêt de prendre comme clef de lecture le coteau. De fait, on va le voir, Saint-Émilion est à ranger dans la catégorie « vignoble de côte », mais un vignoble de côte singulier puisqu'il a récemment débordé largement sur la plaine située en contrebas.

Les paysages du site de Saint-Émilion s'organisent donc autour de ce coteau et du rebord de plateau calcaire qui domine la vallée de la Dordogne au nord. Exposé au sud et d'un commandement de 70 m environ, ce coteau constitue *un cœur* qui joue un rôle clef dans la structuration du paysage. Il s'étire parallèlement à l'axe de la vallée, sur 8 km environ, entre Tertre Dauga à l'ouest et Sainte-Colombe à l'est. Il est creusé assez profondément de combes et de reculées. Dans l'une d'entre elles s'élève la cité médiévale, polarité fondamentale depuis le moyen âge, établie à l'emplacement d'un réseau de grottes karstiques aménagées pour le culte ou l'habitat. Sur les rebords des autres combes, se sont établis des châteaux parmi les plus prestigieux de la région (Château Laroque, Château-Ferrand, Château de Pressac, etc.). Cela leur confère un surcroît de visibilité. On se trouve bien là au cœur du Saint-Émilionnais viticole, où se conjuguent un vignoble renommé (AOC Saint-Émilion Grand Cru) et un patrimoine bâti exceptionnel. La vigne règne en maître, utilisant au mieux les potentialités d'un terroir tout en nuances, du fait d'une forte diversité des expositions et des types de sols. Seuls des boisements subméditerranéens sur les corniches les plus escarpées et une végétation riveraine le long des ruisseaux tentent tant bien que mal de maintenir une certaine diversité paysagère. Autre composante du coteau et du rebord de plateau : les anciennes carrières. Souterraines, elles ont été reconverties en chai ; à ciel ouvert, elles ont été replantées en vigne sur sol rapporté. Ce coteau constitue tout à la fois un front visuel principal et une source de points de vue panoramique. C'est là qu'il faut s'installer « pour voir et pour être vu ». Ce coteau est donc à la fois le cœur du Saint-Émilionnais et *la vitrine* du vignoble.

---

<sup>54</sup> Soit les communes de Saint-Christophe des Bardes (515 en 1999, superficie : 780 ha), de Saint-Émilion (2194 en 2009, superficie : 2710 ha), de Saint-Étienne-de-Lisse (307 hbts en 2009, superficie : 710 ha), de Saint-Hippolyte (209 hbts en 1999, superficie : 440 ha), de Saint-Laurent-des-Combes (338 hbts en 2009, superficie : 390 ha), de Saint-Pey d'Armens, (276 hbts en 1999, superficie : 430 ha), de Saint-Sulpice-de-Faeyrens (1508 hbts en 2007, superficie : 2010 ha) et de Vignonet (533 hbts en 1999, superficie : 420 ha), soit au total 7890 ha. Les appellations (AOC) Saint-Émilion et Saint-Émilion grand cru (AOC) correspondent à 5 400 ha. Elles concernent aussi une partie du territoire de la commune de Libourne (160 ha). On y trouve environ 800 viticulteurs.

Sur le revers du coteau, on trouve un plateau basculé vers le nord. Les niveaux calcaires démantelés cèdent rapidement leur place aux sables et graviers fluviaux ou aux molasses. Si bien que le modelé tabulaire, encore visible en partie sommitale, se réduit assez rapidement à un glacis étagé en direction de la vallée de l'Isle et du Pomerol et à un vallon évasé dans lequel coule la Barbanne en limite nord du territoire. Il s'agit là d'une sorte d'*arrière-cour*, non pas que le vignoble y soit moins prestigieux (on y note la présence de Château Cheval Blanc et de Château Figeac et l'AOC Saint-Émilion Grand Cru domine), ni moins agencé que sur le coteau, mais parce qu'à la verticalité succède l'horizontalité et à la diversité une apparente homogénéité. Le château, son parc souvent réduit à sa plus simple expression et ses vignes deviennent le motif récurrent, ponctuant l'espace. À l'approche de la Barbanne, la vigne cède la place aux boisements, aux prairies et aux friches, constituant une végétation riveraine peu épaisse, mais très présente visuellement parlant.

Au pied du coteau s'étend la plaine de la Dordogne. Au droit de Saint-Émilion, alors que la Dordogne se rapproche jusqu'à le toucher du coteau de l'Entre-Deux-Mers situé en rive gauche, cette plaine atteint presque 7 km de large. Jusqu'à Vignonet, elle appartient au domaine fluvio-marin, c'est-à-dire que le fleuve est soumis au marnage et l'envasement des rives généralisé. Cet envasement est à l'origine de l'édification de bourrelets alluviaux (palus) de 2 à 4 m supérieur au niveau des eaux. Ces bourrelets enserrant des marais tourbeux. Au-delà, les basses terrasses alluviales sablo-graveleuses prennent toute leur importance. Elles sont aujourd'hui presque entièrement dévolues à la monoculture viticole, sans pour autant constituer un vignoble de prestige et tout en ayant l'appellation Saint-Émilion (AOC Saint-Émilion simple). Le bâti y est plus dense et de qualité moindre. Celui du « château » viticole est ici la plupart du temps réduit à sa plus simple expression, tout au plus ancienne maison de maître. Seuls s'individualisent des châteaux pré-viticoles (Lescours par exemple) ou des maisons de plaisance du XIXe siècle en bordure de la Dordogne. On y trouve également de nombreuses constructions contemporaines, ce qui est rarissime ailleurs. Y circule la RD 670, ancienne route royale de Libourne à Castillon aujourd'hui axe très fréquentée (plus de 19 000 véhicules/jour). Le long bâtiment de l'Union des Producteurs de Saint-Émilion (cave coopérative) est installé non loin de cette desserte principale, en bordure d'une voie secondaire qui aboutit à la ville de Saint-Émilion et au pied du coteau, ce qui lui octroie une visibilité maximale. Quant aux marais, ils ont fait l'objet d'opération de drainage. Les anciennes prairies humides sont sous-exploitées ou remplacées par des champs de maïs et des peupleraies. Sur le palus, lieu privilégié d'implantation des routes et de l'habitat, la vigne (AOC Bordeaux) est aujourd'hui en recul. Cet ensemble forme ce que l'on peut appeler la *devanture*, partie constitutive de la juridiction de Saint-Émilion et du site inscrit au patrimoine mondial, non pas pour la qualité de ses paysages mais parce qu'il est situé *sous* les regards de ceux, les plus nombreux, qui visitent la cité de Saint-Émilion et de ceux, plus rares, qui parcourent le coteau. C'est du moins l'hypothèse que l'on peut faire.



*La ville de Saint-Émilion se niche dans une reculée du coteau calcaire qui domine la vallée de la Dordogne au nord.*



*Sur le revers du coteau, les parcelles de vignes sont au contact même de la ville et fermées de murs de pierre (clos)*



*Le coteau est le cœur du Saint-Émilion viticole et joue un rôle clé dans la structuration du paysage (front visuel).*



*La plaine de la Dordogne est aujourd'hui dévolue à la monoculture viticole. Elle est situés « sous les regards ».*



*Parcelles de vignes sur sol rapporté dans une ancienne carrière, non loin de Saint-Émilion*



*Nouvelles terrasses mécanisables à Sainte-Etienne-de-Lisse*



*La rives de la Dordogne constituent un monde à part fréquenté par les habitants et un enjeu en termes d'aménagement*



*Dans la plaine, non de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, on trouve encore les champs de maïs et les prairies.*

Même si elles sont, le plus souvent, considérées comme étant immobiles, les situations paysagères individualisées ci-dessus n'en sont pas moins soumises à de nombreuses transformations. Parmi celles qui sont en cours à l'heure actuelle, les plus notables sont les suivantes :

— sur la partie sommitale du coteau, la plus escarpée, la frange boisée est à nouveau défrichée et le versant remodelé par la création de plateformes terrassées avec des techniques modernes. Ce processus est particulièrement important dans la partie est entre Saint-Étienne de Lisse et Sainte-Colombes. Là, de nombreuses pentes ont récemment été rectifiées au bulldozer, enrochées et plantées de vigne. Il se rencontre aussi ailleurs, même si les techniques sont plus douces et les terrasses plus nombreuses et plus étroites.

— dans les fonds de vallée (ruisseau de la Bardanne) ou dans les combes, les prairies sont en net recul, soit parce qu'elles ne sont plus pâturées et qu'elles s'enfrichent, soit parce qu'elles sont remplacées par la vigne. Les haies arborées ou arbustives associées disparaissent également, tandis que certaines parcelles sont plantées de peupliers.

— dans la plaine, la taille des parcelles viticoles augmente au gré des regroupements fonciers et des plantations nouvelles. Certaines prairies humides sont drainées et aménagées pour cultiver vigne et maïs. D'autres sont sous-pâturées et s'enfrichent ou sont transformées en peupleraie. Un habitat pavillonnaire s'est implanté là où le prix du foncier le permet.

— dans la ville de Saint-Émilion, les espaces publics ont été entièrement recomposés. Une grande partie de ces espaces est devenue piétonnier, tandis que des stationnements pour les véhicules étaient créés à la périphérie. Un important programme de restauration des bâtiments publics a été réalisé. Des aides ont été octroyées pour les autres constructions. Toute une mise en scène de la cité a donc été orchestrée pour les usagers-touristes, ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour les usagers-habitants. Ainsi, dans le même temps où se sont effectués ces aménagements, la population résidente a diminué et il semble que l'on soit bel et bien en train d'assister à une « muséification » de Saint-Émilion.



## **Les paysages de Tokaj-Hegyalja : un vignoble massé sur les bas-versants méridionaux et périphériques d'un massif volcanique**

Les paysages de Tokaj-Hegyalja s'organisent à partir d'un sommet conique assez imposant qui émerge au nord-est de la grande plaine hongroise : le Mont-Tokaj. D'origine volcanique, ce sommet constitue une sorte d'avant-garde ou de *cap*, détaché à l'extrémité sud du massif de Zemplén. Il culmine à 528 m d'altitude, tandis la plaine en contrebas s'établit vers 90-100 m. Comme le coteau de Saint-Émilion, ce mont constitue un point d'appel visuel principal et une source de points de vue panoramique. À son pied, on trouve le bourg éponyme, situé à la confluence de la Tisza et du Bodrog, et principale polarité d'un vignoble qui recouvrent 6000 ha environ<sup>55</sup>.

À partir de ce pôle, les vignes s'étendent sur quelques dizaines de kilomètres, vers le nord-est et vers le nord-ouest, occupant les contreforts périphériques du massif de Zemplén. D'une façon assez simple, elles sont aujourd'hui massées dans la partie inférieure de versants convexes, exposés au sud, au sud-est ou au sud-ouest, entre 100 et 300 m d'altitude en moyenne. La vigne obéit à un zonage assez strict et ne représente donc qu'une occupation très discontinue du sol<sup>56</sup>.

Là où la vigne est présente, on rencontre deux grandes formes paysagères bien contrastées. La première de ces formes correspond à de grandes parcelles agglomérées, très ordonnées. Elles ont été plantées, pour la plupart, assez récemment, en rangs serrés, et taillées court. Des bâtiments neufs, souvent imposants, sont situés à proximité. Ils abritent un chai possédant un matériel de vinification « dernier cri » et des caves souterraines. Il s'agit là de domaines viticoles, restructurés et agrandis il y a peu ou nouvellement fondés, possédant une superficie supérieure à 5 ha et pouvant aller jusqu'à plus de 100 ha. La densité de plantation y est élevée, atteignant 7000 pieds par hectare. L'autre forme paysagère est représentée par des parcelles bien plus petites, éparpillées sans ordre apparent. Dans ces lopins viticoles, la vigne est plantée en rang plus large. Elle est plus ou moins bien entretenue. Beaucoup ont été abandonnés, sans que les ceps aient été arrachés, et sont aujourd'hui à l'état de friche, dans lesquelles se lit encore l'ancien ordonnancement des rangs. Souvent le substrat est rocailleux et des tas d'épierrement apparaissent aux limites des parcelles. Quelques rares vignes sont installées sur des terrasses. Quant au bâti, il est soit absent, soit constitué d'une simple cabane pouvant parfois ressembler à un petit chalet de bois, qui joue le rôle de retraite campagnarde pour les familles modestes habitant les bourgs et villes de la région.

Là où la vigne n'est pas présente, dans les parties hautes des versants au-dessus de 300-350 m d'altitude ou sur les versants exposés au nord, on trouve des chênaies (chêne sessile) assez rabougries du fait de la faible profondeur des sols et d'une sécheresse estivale marquée. À la charnière entre ces boisements et les vignes, une frange arbustive et buissonnante se développe. La présence du cornouiller sanguin, arbuste colonisateur, marque le recul de la vigne à un endroit où elle était, la plupart du temps, établie sur des terrasses aménagées, rompant la pente forte. On se situe à ce niveau, en effet, dans les parties les plus

---

<sup>55</sup> Le site inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité de Tokaj-Hegyalja représente une superficie de 88 135 ha, se décomposant de la manière suivante : 13 255 ha pour la zone centrale (dont 10 ha de caves) et 74 879 ha pour la zone tampon. La zone centrale est concentrée autour du Mont-Tokaj. Quant à la zone tampon, elle recoupe les limites de l'aire d'appellation viticole Tokaj côté hongrois. Il faut, en effet, signaler que l'aire de production de vin déborde sur la Slovaquie voisine, à laquelle ne s'est pas étendu le site inscrit faute d'accord entre les deux États.

<sup>56</sup> Les vignes occupent moins de 10 % des sols de l'aire d'appellation et du site inscrit au patrimoine mondial.

escarpées de ces versants convexes. C'est là, que naissent des ravins, étroits et profonds, témoignant d'une érosion active lors des violents orages estivaux. Autre composante paysagère de ces contreforts montagneux, les nombreuses carrières en exploitation ou les traces de celles dont l'exploitation est achevée. Le massif de Zemplén est réputé de longue date pour sa richesse en minéraux. Il a fait et fait encore l'objet d'une intense activité extractive. Celle-ci est aujourd'hui en plein développement et fait à certains endroits concurrence à l'activité viticole au niveau de l'occupation du sol, tout en apportant, même modernisée, des nuisances non négligeables.

La grande plaine de la Tizsa, dans laquelle coule, au droit de Tokaj, un de ses affluents le Bodrog constitue le dernier type de paysage notable. Cette plaine est presque partout présente au regard, au point de donner aux versants viticoles, en position périphérique rappelons-le, l'aspect de rivages en relation constante avec des horizons lointains. Le Bodrog est d'ordinaire une rivière lente et sinueuse, mais elle peut être sujette à des crues dévastatrices (par ex. en mars 2000). À l'occasion de ces crues, des méandres sont coupés et se forment des bras morts envasés : ils accueillent une végétation diversifiée présentant un intérêt écologique important. Le lit du cours d'eau a aussi été rectifié pour la navigation et certaines de ses rives endiguées. On y trouve une épaisse forêt riveraine (saules, peupliers, etc.) au-delà de laquelle s'étendent des prairies inondables, pâturées de façon extensive. L'ensemble est fréquenté, de façon notable, par la population locale pour des activités de loisirs, par les visiteurs dans le contexte d'un tourisme fluvial en plein développement.

Quant aux terrasses alluviales, elles portent un chapelet de petites villes et de bourgs installés à la jonction entre plaine et montagne. Ils sont marqués par des héritages architecturaux souvent remarquables, laissés par des populations d'origines et de religions différentes, qui ont toutes été liées à l'histoire du vin prestigieux de Tokaj. Le bourg de Tokaj constitue aujourd'hui un pôle touristique fréquenté qui a fait l'objet, tout récemment, d'une importante réhabilitation de ses principaux édifices et de ses espaces publics. Cela aboutit à un paysage urbain assez standard.



*Le Mont-Tokaj est une sorte de cap, détaché au sud du massif de Zemplén, qui émerge de la grande plaine de la Tisza.*



*Le bourg de Tokaj a fait l'objet d'une réhabilitation de l'espace public assez standardisé.*



*Les vignes occupent les bas-versants des contreforts périphériques du massif de Zemplén, entre 100 et 300 m d'altitude.*



*Les grandes parcelles de vignes du domaine de Beres à Erdőbénye.*



*Les imposants chais du domaine d'Hetzölö*



*Anciennes parcelles de vignes abandonnées*



*Carrière en exploitation.*



*Le Bodrog et son épaisse forêt riveraine présentent un attrait indéniable.*

## Les paysages des Cinque Terre et de Porto Venere : un versant côtier en déprise, des vignes en terrasses et des bourgs pittoresques

Les spectaculaires terrasses viticoles descendant vers la mer sont le motif paysager emblématique du site des Cinque Terre et de Porto Venere<sup>57</sup>. Seuls les pittoresques ports côtiers et autres villages perchés leur font concurrence dans les images qui présentent ces territoires à des fins touristiques. Il est vrai que les versants sont ici d'une exceptionnelle vigueur et que la plupart ont été aménagés, entre 100 et 500 m d'altitude, par la construction de murs en pierre sèche (grès et schistes). Pourtant, à bien y regarder, les vignes en terrasse n'occupent à l'heure actuelle qu'une faible part du sol et ne sont présentes que dans le seul périmètre du Parc national de Cinque Terre. En formulant les choses de cette façon, on se heurte d'emblée à la double ambiguïté qui règne sur ce site qui, d'une part, est aujourd'hui considéré comme un paysage viticole malgré cette faible présence de la vigne et qui, d'autre part, déborde largement le seul territoire des Cinque Terre auquel on l'assimile souvent.

Le vignoble est aujourd'hui largement fragmenté. Il se concentre de manière préférentielle à six endroits principaux, ce qui représente au total un peu plus d'une centaine d'hectares<sup>58</sup>. Il s'agit, du nord-ouest au sud-est, de *Drignala*, au-dessus de Vernazza, de la *Costa di Posa*, entre Corniglia et Volastra, de la *Costa di Campu* à Manarola, de la *Costa di Corniolo* entre Volastra et Riomaggiore, de la *Costa di Sera* sous le Monte Nero et de *Schiara*, en contrebas de Campiglia. Là, le plus souvent sur des versants exposés au sud ou au sud-ouest, sont accrochées d'étroites parcelles, planes ou faiblement inclinées. Leur largeur excède rarement 3 m. Elles forment des lanières plus ou moins longues qui épousent les courbes de niveau. Ces parcelles sont supportées par des murs de plusieurs mètres de hauteur, que l'on franchit difficilement en empruntant des escaliers rudimentaires très raides, mais qui sont la condition même de toute possibilité de culture. On y rencontre aussi des cabanes qui servent à ranger le matériel et à abriter le vigneron. Un peu partout à travers les vignes, des tubes métalliques à section carrée courent au-dessus du sol. Installés dans les années 1980, ces monorails servent à de drôles de chariot à crémaillère, utilisés par les viticulteurs pour grimper ou pour descendre équipements et récoltes. La présence d'un monorail est aujourd'hui une condition *sine qua non* au maintien de l'activité viticole. Dans le paysage, le monorail induit la vigne et vice-versa. Les vignes sont traditionnellement conduites en pergola, basse ou haute selon les situations. Ce mode de conduite rend le travail pénible et empêche toute mécanisation<sup>59</sup>.

Tel qu'il vient d'être présenté, ce schéma prend toute sa mesure à la *Costa di Posa*, entre Corniglia et Volastra, d'où sont pris la plupart des clichés photographiques qui, aujourd'hui, veulent illustrer les paysages *traditionnels* des Cinque Terre. Un autre lieu attire les regards. Il s'agit de la *Costa di Corniolo*, sorte de promontoire qui domine directement le bourg de Riomaggiore, principale porte d'entrée du Parc. On trouve là, sur des terrasses récemment défrichées et restaurées, de jeunes vignes palissées associés à d'autres types de cultures (basilic et lavande notamment). Il s'agit d'un site *expérimental* sur lequel, depuis

---

<sup>57</sup> Nous rappelons ici que le nom officiel du site inscrit au patrimoine mondial est le suivant : Porto Venere, Cinque Terre et les îles (Palmaria, Tino et Tinetto) (cf. <http://whc.unesco.org/fr/list/826>). Ces dernières sont en fait trois îlots qui prolongent le promontoire de Porto Venere vers le sud.

<sup>58</sup> Soit à peine 3 % de la superficie du site inscrit au patrimoine mondial.

<sup>59</sup> À partir de ces vignes sont produits des vins blancs secs et un vin blanc doux : le fameux Sciacchetrà. Ce dernier obtenu est obtenu à partir des meilleures grappes qui sont passerillées par séchage sur des claies à l'abri des rayons du soleil.

2001, une coopérative agricole mène une série d'actions innovantes visant à récupérer d'anciennes terrasses viticoles et à y tester différents types de cultures en agriculture biologique. L'objectif était de trouver des réponses viables tant sur le plan technique qu'économique à une déprise agraire généralisée qui, jusqu'il y a peu, paraissait inexorable. Ces actions ont été impulsées par le Parc national des Cinque Terre et soutenues par l'Union européenne dans le cadre de programmes LIFE. Une importance toute particulière a été donnée à la valorisation scientifique et pédagogique des expériences réalisées, ainsi qu'à la participation des habitants et à l'information des visiteurs. Tout cela fait que la *Costa di Corniolo* est aujourd'hui un *haut-lieu* des Cinque Terre, une sorte de vitrine revendiquée de la politique menée par le Parc national dans le domaine de l'agriculture. Il existe quatre autres sites de ce type, sur lesquels ont été réimplantés, outre la vigne, oliviers, citronniers, plantes aromatiques et officinales qui font l'objet d'une transformation au niveau local<sup>60</sup>. D'autres sont en projet.

En dehors de ces « blocs cultivés », un haut maquis règne en maître sur les anciennes terrasses viticoles abandonnées. Ce qui représente une superficie de plus de 1500 hectares, où la bruyère arborescente, l'arbousier, les cistes ou le lentisque forment un fond de végétation impénétrable. Ça-et-là, le pin d'Alep ou le pin maritime, en individu isolé ou en petit bosquet, surmontent le maquis, annonçant une évolution future vers un stade boisé. Sur certaines parcelles, on a anticipé les événements et planté du pin maritime. Au-dessus de 400-500 m d'altitude, le versant est aujourd'hui entièrement boisé jusqu'aux crêtes qui culminent vers 700-800 m d'altitude. Ces boisements, de pin maritime et de châtaignier pour l'essentiel, ont englouti les terrasses viticoles les plus élevées et les pâturages qui les surmontaient. Toute cette végétation spontanée est le signe de la forte déprise agraire qui règne dans ce territoire, tout comme la prolifération des sangliers qui y est associée. Ces derniers occasionnent de tels dégâts sur les vignes en particulier, que, bien que l'on soit dans un Parc national, des abattages sélectifs ont été autorisés par le ministère de l'environnement italien et que la mise en place de clôtures électriques est subventionnée par le Parc.

Les bourgs et les villages sont une autre composante essentielle des paysages des Cinque Terre. Qu'ils plongent vers la mer et se terminent en port comme Riomaggiore, Manarola et Vernazza, qu'ils soient perchés sur un promontoire comme Corniglia, qu'ils soient installés au creux d'une baie comme Monterosso ou à mi-versant comme Volastra, ils sont toujours accrochés à la pente et constituent indéniablement des ensembles bâtis pittoresques. Des actions sont d'ailleurs menées par le Parc pour préserver cette image traditionnelle et maintenir le patrimoine bâti en l'état. C'est ainsi que les propriétaires sont incités à réhabiliter les bâtiments dégradés et à rentabiliser leur investissement en les proposant à la location touristique. Le principe est assez innovant puisque le Parc a, pour cela, mise en place un processus de certification contraignant sur le plan de la protection de l'environnement qu'il s'agit de respecter pour obtenir son label. Cette dialectique tradition-modernité trouve un de ses aboutissements dans le projet de détruire le grand viaduc routier qui domine Riomaggiore et qui traverse un ravin situé au pied de la *Costa di Corniolo*. Réalisé dans les années 1960, ce viaduc haut de 90 m, hier symbole de la modernité, est aujourd'hui considéré comme un « point noir » paysager dans ce qui est devenu tout récemment un « haut-lieu » des Cinque Terre. Il devrait être démoli en 2010 et laisser la place à une route encaissée à flanc de montagne, à partir de laquelle il est projeté de réhabiliter et de cultiver à nouveau des anciennes terrasses viticoles aujourd'hui enfrichées.

---

<sup>60</sup> Le Parc national des Cinque Terre accorde depuis 2001 un écolabel aux produits récoltés et transformés localement selon des procédés respectueux de l'environnement.

On l'a dit d'emblée, le site inscrit au patrimoine déborde largement du seul périmètre du Parc national des Cinque Terre. Au sud de ce dernier s'étend le territoire de Porto Venere, occupant l'extrémité du cap qui ferme la baie de La Spezia, ainsi que les

îlots qui le prolongent. En position stratégique, Porto Venere est un ancien bourg fortifié. On y trouve un patrimoine bâti exceptionnel, formé de plusieurs établissements religieux et monastiques médiévaux et d'éléments de fortifications témoignant de l'évolution de l'architecture militaire depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. C'est aussi un territoire escarpé reposant sur des calcaires karstiques troués de grottes, de gouffres et de dolines et présentant un complexe écologique avec des espèces végétales et animales à degré de rareté élevé. Le versant inhabité tourné vers la mer et les îles constituent le Parc naturel régional de Porto Venere, créé en 2001 et d'une superficie de 400 ha environ. Porto Venere est aujourd'hui un site très fréquenté et tire ses ressources du seul tourisme.

Au final, le site inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité des Cinque Terre et de Porto Venere donne l'exemple d'une situation paysagère singulière et duale. La présence d'un très spectaculaire vignoble en terrasse joue un rôle central dans la valeur patrimoniale reconnue au site et dans son succès touristique. Les vignes n'occupent cependant plus ici qu'une très faible part du sol et ne sont encore présentes que sur le seul territoire du Parc national des Cinque Terre. Ce dernier est l'opérateur principal à l'origine d'actions de gestion innovantes, tentant de concilier développement touristique et maintien d'une viticulture locale. Le tourisme fait ici figure de vecteur d'une « mise en image » du territoire s'appuyant sur les anciennes valeurs paysannes du territoire. Quant au territoire de Porto Venere, il est exclusivement tourné vers un développement touristique plus traditionnel, valorisant un important patrimoine bâti et écologique.



*La Costa di Posa est située entre Corniglia et Volastra. Il s'agit d'un des lieux les plus photographiés des Cinque Terre.*



*Accroché à la pente, le bourg de Riomaggiore constitue un ensemble bâti pittoresque.*



*Les parcelles de vigne sont ici inclinées et sont conduites de manière traditionnelle en pergola basse.*



*Un de ces chariots à crémaillère qui empruntent les mono-rails installés dans les années 1980 pour desservir les vignes.*



*La bruyère arborescente et le pin maritime sont à la base de la colonisation végétale des anciennes terrasses viticoles.*



*Des terrasses abandonnées ont été défrichées, restaurées et cultivées à nouveau à la Costa di Corniolo.*



*Le grand viaduc routier réalisé dans les années 1960 dont la destruction est programmée en 2010.*



*Située à l'extrême pointe de Porto Venere, l'église Saint-Pierre (XIIIe siècle) et les reste de l'ancien château de la République de Gênes*





## LES TEMPS DU PAYSAGE : FORMES HISTORIQUES DU PAYSAGE ET PROCESSUS DE SON ÉVOLUTION

Est présentée et commentée dans ce chapitre une histoire des paysages des trois sites sur la longue durée (à l'échelle de plusieurs siècles). L'objectif ici a été de dépasser la simple chronologie événementielle et de périodiser cette histoire en saisissant, sur la base notamment de différents documents cadastraux ou cartographiques, une succession d'*états-paysagers*. L'état-paysager présente une dimension à la fois temporelle et spatiale. Il correspond aux situations paysagères spécifiques telles que l'on peut les reconstituer, avec plus ou moins de difficultés, sur chaque site pour une période donnée. Chaque état-paysager relève donc de fonctionnements territoriaux et de rapports sociaux particuliers et d'une problématisation paysagère spécifique qui est susceptible de traduire la complexité des relations entre dimension matérielle et immatérielle des paysages. Il faut noter que l'approche n'a pas été exhaustive : on n'est remonté qu'aux origines des traces paysagères qui font « sens » aujourd'hui et qui constituent autant de références identitaires et patrimoniales. La succession des états-paysagers constitue un scénario paysager. On a en élaboré un pour chaque site. Cela présente un double intérêt :

- le premier est de pouvoir rendre compte de la réalité des transformations des paysages et de leurs ampleurs. Cela nous a permis de construire notre propre interprétation des paysages et de la confronter à celles des acteurs. Cela vise ainsi à mesurer l'écart qui existe entre les représentations des différents acteurs et la réalité des dynamiques paysagères.
- le second intérêt est de pouvoir saisir les relations qui existent entre les évolutions paysagères et les différentes politiques menées sur les sites et de comprendre sur ces bases comment des perceptions historiquement différenciées se traduisent en projets et en actions concrètement inscrits dans les paysages. Cela permet de resituer dans la durée les actions entreprises en matière de politique paysagères et de poser les bases d'un cadre de réflexion pour les actions à conduire dans l'avenir.

## Du vignoble-cité au vignoble-territoire : scénario paysager à Saint-Émilion

Six états-paysagers ont été individualisés sur Saint-Émilion. Ces états-paysagers correspondent à des traces et à des héritages qui font sens à l'heure actuelle et permettent d'élaborer un scénario paysager qui s'étend sur 800 ans environ, du XIII<sup>e</sup> siècle au siècle actuel.

### • *État-paysager 1 — au XIII-XIV<sup>e</sup> siècle, un vignoble-cité*

Au XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve à Saint-Émilion un vignoble *suburbain* produisant un vin de qualité. Le vin de Saint-Émilion n'est-il pas mentionné en 1223 par Henri d'Andeli dans son célèbre poème « La bataille des vins » où il établit une sorte de palmarès des vins qu'il connaissait<sup>61</sup>. À l'image de Bordeaux, dont le vin est lui aussi signalé par le poète, la cité médiévale est ceinturée d'un vignoble. Il se positionne sur les versants du coteau et sur le plateau<sup>62</sup>. Dans ce dernier cas, il correspond peu ou prou aux clos d'aujourd'hui. Pourtant, les sources ne font pas état de murs, ni de haies, à cette époque et l'on est sans doute en présence d'un vignoble ouvert, émietté en de multiples parcelles, dans lesquelles les ceps sont exclusifs et plantés en *foule* ou alternent avec d'autres cultures constituant des *joualles*. D'autres sources rendent compte de l'exportation depuis le port de Saint-Émilion (actuel lieu-dit de Peyrefitte en bordure de la Dordogne) d'un vin blanc vers l'Angleterre, ce qui est assez rare à l'époque de la toute puissance du claret<sup>63</sup>.

### • *État-paysager 2 — au XVII<sup>e</sup> siècle, un vignoble périphérique*

Au début de l'époque moderne, le vignoble bordelais dans son ensemble connaît une importante restructuration, marquée par le repli des Anglais (en 1453, l'Aquitaine revient au royaume de France) et l'essor commercial des Hollandais. On assiste dès lors à l'échelle régionale à une diversification de la production (vin blanc moelleux, vins rouges de cargaison pour les colonies, production d'eau de vie) et à une fragmentation du vignoble. À cette époque, le Médoc et les Graves sont les noyaux d'élite où ont lieu les principales innovations et où se fait la montée en qualité. Dans le Saint-Émilionnais, la vigne semble rester une culture parmi d'autres « à cause de la rigidité des structures agraires en métairies et en bourdieux »<sup>64</sup>. Selon le discours officiel à l'œuvre à l'heure actuelle, ce sont ces petites exploitations de l'époque moderne qui expliqueraient le morcellement foncier du vignoble actuel. Serait donc un héritage du XVII<sup>e</sup> siècle le fait qu'aujourd'hui la moitié des huit cents viticulteurs déclarants pour les deux appellations Saint-Émilion et Saint-Émilion grand cru possèdent moins de 5 ha de vigne et seraient restés des « artisans de la vigne et vin »<sup>65</sup>.

---

<sup>61</sup> S. Lavaud, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge. Essor d'une civilisation*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2003, p. 29

<sup>62</sup> Pour une présentation de ce vignoble suburbain consulter J. C. Tolg, *Le vignoble suburbain de Saint-Émilion à la fin du Moyen Âge*, dans *Vignes, vins et vigneron de Saint-Émilion et d'ailleurs*, Talence, MSHA, 2000, pp. 57-65

<sup>63</sup> Citées par P. Roudié, *Terroir et histoire à Saint-Émilion ou les éléments du succès mondial d'un site, d'un produit, d'une société*, dans *Vignes, vins et vigneron de Saint-Émilion et d'ailleurs*, Talence, MSHA, 2000, pp. 399-412

<sup>64</sup> J.C. Hinnewinkel, *Les terroirs viticoles. Origines et devenir*, Bordeaux, Féret, 2004, p. 40

<sup>65</sup> Ce discours est développé par exemple dans : <http://www.vins-saint-emilion.com/Francais/Vignoble/index2.html>

• *État-paysager 3 — 1750-1880, vers un vignoble de qualité*

Il faut attendre la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour assister à l'émergence d'un vignoble de qualité au sens moderne de la chose. Saint-Émilion donne alors des vins rouges qui commencent à être reconnu sur la place bordelaise et à l'exportation<sup>66</sup>. Mais cette montée en qualité se fait lentement et aucun vin de Saint-Émilion, ni d'ailleurs du Libournais, n'est mentionné dans le fameux classement établi à l'occasion de l'exposition universelle de 1855. Il est aujourd'hui avéré que cette montée en qualité est le fait d'une élite de propriétaire-viticulteur, sur le modèle de ce qui s'est passé un siècle auparavant dans le Médoc<sup>67</sup>. L'innovation est donc ici impulsée par l'action individuelle et relève à cette époque de stratégies privées.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la vigne est installée sur les meilleurs terroirs comme le montre les cartes de Belleyne et de Cassini. On la trouve alors sur le plateau, sur le coteau et en pied de coteau : la trilogie tertre/côte/pied de côte est en place. On la rencontre également dans la plaine, sur les palus des bourrelets de rive de la Dordogne : il s'agit là de vignes produisant des vins blancs destinés à la « chaudière » (eau de vie). Ailleurs, la polyculture traditionnelle semble régner en maître : la vigne alterne avec des terres labourées et des prés. C'est ce qu'indique une étude du cadastre de 1847, réalisée sur la seule commune de Saint-Émilion mais que l'on peut extrapoler sans trop de risque<sup>68</sup>. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, période de prospérité pour le Bordelais dans son ensemble et pour Saint-Émilion en particulier, l'assiette du vignoble doit continuer de s'élargir sans que l'on puisse, faute de document, mesurer les contours exacts de cet élargissement.

• *État-paysager 4 — 1870-1950, crises et ajustements*

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une série de crises voit le jour. Ces crises sont dues d'abord à l'oïdium, puis au phylloxéra qui touche Saint-Émilion à partir de 1870, mais surtout à la surproduction qui s'en suivit dans les années 1893-1894<sup>69</sup>. Les ajustements se font à deux échelles :

— à l'échelle nationale a été mise en place d'une série de lois (1905, 1919, 1935) qui aboutissent, non sans vicissitudes, à une délimitation progressive des aires d'appellation au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

— au niveau local, un syndicat viticole est créé en 1884 et une coopérative en 1931. En 1936, l'aire de production de l'appellation d'origine Saint-Émilion est définie par décret. Et même si la délimitation précise a été l'objet de très durs affrontements<sup>70</sup>, il faut noter que, pour ces trois étapes, Saint-Émilion fait figure de précurseur dans le Bordelais. Il faut noter également que les réponses données à la crise sont ici collectives. Ainsi, contrairement ce qui s'était passé au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'innovation est le fait d'un effort collectif à la charnière du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle. Cela se traduit notamment par une délimitation de l'appellation

---

<sup>66</sup> H. Enjalbert, *Les grands vins de Saint-Émilion, Pomerol et Fronsac*, Paris, Bardi, 1983, p. 245

<sup>67</sup> Outre H. Enjalbert, voir sur ce sujet P. Roudié, *op. cité*

<sup>68</sup> J. Candau, P. Roudié, C. Ruffe, *Saint-Émilion : terroir viticole et espace de vie sociale*, Talence, MSHA, 1991, 200 p.

<sup>69</sup> Selon P. Roudié, cette surproduction est due à la restructuration viticole (nouvelles pratiques culturelles, agrandissement des exploitations) qui suivit la crise phylloxérique, ainsi qu'à des fraudes massives (P. Roudié, *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, Bordeaux, CNRS, 1988, p. 199 et suivantes, cité par J.C. Hinnewinkel, *opus cité*, p. 83).

<sup>70</sup> P. Roudié, *opus cité*, p. 255

qui s'étend d'emblée à la plaine de la Dordogne, là où la vigne est encore à cette époque une culture parmi d'autres. Les investigations montrent en effet que, si la monoculture est déjà acquise sur le coteau et sur le plateau, on trouve encore à cette époque une polyculture complémentaire dans la plaine, là où les herbages servent notamment à nourrir les nombreux animaux de trait nécessaires aux travaux des vignes<sup>71</sup>.

• *État-paysager 5 — 1950-1999, un vin prestigieux, une filière viti-vinicole structurée et un processus de patrimonialisation dans le domaine viticole*

La restructuration de la filière viti-vinicole dans la première moitié du XXe siècle se traduit à partir des années 1950 par une montée en qualité. Elle s'effectue, notamment par l'instauration d'une dégustation d'agrégation pour l'AOC dès 1952 (bien avant que la législation la rende obligatoire en 1973) et par l'instauration d'un classement des vins dès 1954. Tout cela aboutit au vin prestigieux actuel, mondialement connu et reconnu.

Parallèlement se renforce la spécialisation viticole. La comparaison entre les cartes IGN de 1961 et de 1982, 1996, 2006 montre bien à la fois la densification de vignoble existant et la conquête par la vigne de la plaine de la Dordogne. En ce domaine, le gel de 1956 apparaît comme déclencheur. Les prêts octroyés à la suite de cet événement ont permis de replanter les vignes en tenant compte d'une mécanisation en plein développement. Les terres et les prairies qui étaient nécessaires à l'alimentation des animaux de trait disparaissent pour devenir des vignes.

C'est aussi pendant cette période que se met en place le processus contemporain de patrimonialisation *de la société viticole et de ses pratiques*<sup>72</sup>, processus qui va aboutir en 1999 à l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité en tant que *paysage culturel viticole*. On peut, en effet, considérer que ce processus, décrit ci-après, débute réellement par la (re)création de la Jurade en 1948, même s'il y prend sans doute racine en 1920 lorsque les deux syndicats de Saint-Émilion d'une part, et de la *juridiction* de Saint-Émilion d'autre part, jusqu'alors rivaux, fusionnent. La marque « Saint-Émilion » sert dès lors à désigner tous les vins rouges récoltés dans les huit communes, qui sont censées correspondre au territoire de l'ancienne juridiction exhumée pour la circonstance<sup>73</sup>.

• *État-paysager 6 — 1999-( ? ) : de la patrimonialisation à l'émergence territoriale, vers un vignoble-territoire*

Même si le recul n'est pas encore suffisant, on peut émettre l'hypothèse que ce qui passe après l'inscription en 1999 au patrimoine mondial relève d'une construction territoriale qui est aujourd'hui toujours en cours. Cette inscription semble, en effet, avoir permis le passage de la simple gestion d'une filière et d'un territoire de production à la gestion plus

---

<sup>71</sup> Sur ce sujet, consulter les témoignages de viticulteurs recueillis par C. Marache, Une vie de vigneron en Saint-Émilionnais et Libournais (fin XIXe-milieu XXe siècle), dans *Vignes, vins et vignerons de Saint-Émilion et d'ailleurs*, Talence, MSHA, 2000, pp. 321-333

<sup>72</sup> Au sens où cette société viticole commence à se regarder comme un patrimoine et à donner vis-à-vis de l'extérieur cette image d'elle-même. Quant à la patrimonialisation au sens communément admis, elle a débuté à Saint-Émilion bien avant, dès le milieu du XIXe siècle. Joseph Guadet (*Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*, Paris, 1841), Léo Drouyn et quelques autres historiographes saint-émilionnais sont en effet à l'origine de la sanctuarisation de la monumentalité urbaine médiévale. Les châteaux participent au mouvement à travers la Société archéologique, créée en 1904, sous l'impulsion de quelques grandes familles du vignoble. Après les années 1950 est franchie une étape nouvelle de la patrimonialisation réglementaire, avec l'inscription en 1968 de toute la ville au titre des sites, puis la création en 1986 du secteur sauvegardé de Saint-Émilion.

<sup>73</sup> P. Roudié, *opus cité*, p. 255

complexe du territoire labellisé, l'ancienne juridiction en l'occurrence, en prenant en compte l'ensemble de ces composantes. Cette construction territoriale prend ici trois aspects principaux :

— tout d'abord, les huit communes, recouvrant à la fois le site inscrit et l'aire de production des vins de Saint-Émilion, ont, en 2001, formé une Communauté de communes intitulée « Juridiction de Saint-Émilion »(sic). Ce regroupement n'était pas évident à concevoir au départ puisque, d'un point de vue administratif, ces communes sont rattachées à trois cantons (Libourne, Lussac et Castillon-La-Bataille).

— la communauté de commune est, ensuite, à l'initiative d'une réflexion collective menée en 2003-2004 qui a permis d'identifier un programme d'actions à mettre en œuvre à l'échelle de la « juridiction ». Ce programme a été formalisé dans un document intitulé « projet de territoire ». Dans le même temps, a été menée la procédure longue et compliquée visant à mettre en place une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), là aussi, chose exceptionnelle, au niveau des huit communes. Cette ZPPAUP a été approuvée définitivement en 2007. Sa réglementation porte surtout sur l'urbanisme et l'architecture.

— enfin, la Communauté de communes de la Juridiction de Saint-Émilion a porté la candidature à un pôle d'excellence rurale (PER)<sup>74</sup>. Le dossier s'intitule « projet de territoire » (sic) et vise à promouvoir « les richesses naturelles, culturelles et touristiques ». La principale action est en cours de réalisation. Elle consiste à aménager les bords de la Dordogne et à construire une halte nautique pour développer le tourisme fluvial.

---

<sup>74</sup> La démarche des pôles d'excellence rurale a été lancée par le gouvernement français en 2005. Elle vise à encourager les dynamiques rurales, en soutenant un projet de développement économique fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées . En 2006, cinq projets ont été labellisés en Gironde, dont celui de la communauté de communes de la juridiction de Saint-Émilion (cf. <http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/politiques/amenagement/per/per.shtml>)

## Transformations et permanences d'un vignoble produisant un vin à forte notoriété : scénario paysager à Tokaj-Hegyalja

Cinq états-paysagers ont été distingués à Tokaj-Hegyalja, recouvrant une période qui s'étend entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le siècle actuel.

### • *État paysager 1 — au XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle : émergence et affirmation d'un vignoble produisant un vin à forte notoriété*

À Tokaj-Hegyalja, même si la présence de vignes est mentionnée dès le XII<sup>e</sup> siècle, c'est au XVI<sup>e</sup> siècle que l'on peut situer le véritable démarrage d'une viticulture de qualité et d'une économie centrée sur la viti-viniculture. En 1571, il est fait référence de manière explicite à la méthode de fabrication de l'Aszù. À cette époque, ce développement est le fait d'un réseau local de villes et bourgs commerçants qui possèdent une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir royal et qui sont à l'origine d'une première structuration de la production et du commerce viti-vinicoles<sup>75</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la dynastie transylvanienne des Rakoczi possède un immense domaine à Tokaj-Hegyalja et serait, selon le discours officiel, à l'origine de la diffusion de l'Aszù dans les cours royales et impériales de l'époque<sup>76</sup>. Autre date fameuse : 1737 où un décret royal est pris pour délimiter l'aire dans laquelle peut être produit le vin de Tokaj.

On possède pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une carte réalisée à partir des relevés militaires de l'Empire austro-hongrois<sup>77</sup>. Elle montre que le mont Tokaj et le piémont sud de la montagne de Zemplén, entre Abaujszanto et Bodrogkeresztur, concentrent alors la plus grande partie des vignes. La surface plantée représente à cette époque environ 6 000 ha. Tel que permet de le saisir cette cartographie, cet état-paysager correspond à l'apogée de la notoriété du vin produit à Tokaj-Hegyalja au sein de l'Europe des Lumières.

### • *État paysager 2 — XIX<sup>e</sup> siècle: un vignoble en expansion, fixé par une publication illustrée stylisée*

Une nouvelle carte, toujours réalisée par E. Gyuro Konkolyné, montre que dans les années 1870 le vignoble atteint 7 800 ha. Elle fait état d'une forte extension du vignoble vers le nord-est entre Sarospatak et Satotaljaujhely et d'une implantation sur le piémont ouest de la montagne de Zemplén qui, en principe, ne peut pas bénéficier de l'appellation Tokaj. Cette carte est contemporaine de l'album Tokaj-Hegyalja, publication illustrée, éditée en 1867, pour faire la promotion du vin de Tokaj. Y est exposée toute une série de gravures représentant différentes situations paysagères stylisées. On retrouve, dans les premiers plans, les principaux bourgs et autres édifices présentés comme remarquables et, en arrière-plan, des versants couverts de vignes quasiment jusqu'aux sommets, sans que l'on puisse, comme

---

<sup>75</sup> I. Zelenak, The historical values of in Tokaj-Hegyalja, dans *World Heritage Expert Meeting on Vineyard Landscapes*, Tokaj, 11-14 juillet 2001, Budapest, Comité hongrois du Patrimoine mondial, 2002, pp. 33-37

<sup>76</sup> On attribue à Louis XIV l'expression « Vinum regnum, rex vinorum » qui figure à l'heure actuelle sur les étiquettes des bouteilles de vin de Tokaj.

<sup>77</sup> Cette carte, comme celles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de 1984 présentées ci-dessous, ont été réalisées par E. Gyuro Konkolyné dans le cadre de recherches doctorales sur les potentialités du paysage et l'étude de son utilisation dans la région de Zemplén (Doctorat en sciences agricoles de l'École de paysage de Budapest, 1990) et ont été publiées dans F. Plet, Z. Cros, E. Gyuro Konkolyné, *Vitiviniculture et situations politiques : le Tokaj, Mappemonde*, 1994, vol. 3, pp. 5-11

souvent en pareil cas, réellement appréhender ce qui relève de la réalité paysagère de l'époque et ce qui relève de l'interprétation de l'artiste<sup>78</sup>.

• *État paysager 3 — 1890-1930 : crise phylloxérique et reprise ?*

Dans les années 1890, une grande partie du vignoble aurait été détruite par le phylloxéra. On ne connaît pas les conditions exactes de la reprise de l'activité viti-vinicole. Il semble pourtant que celle-ci ait été effective et ait conduit, contrairement au discours officiel qui présente le début du XXe siècle comme une période de crise, à une nouvelle expansion du vignoble<sup>79</sup>. En effet, la superficie en vigne serait de 8 000 à 9 000 ha dans les années 1930. À cette époque, la grande propriété (65 à 85 ha) ne représenterait qu'à peine 10 % d'un vignoble qui serait alors largement dominé par la petite et moyenne propriété<sup>80</sup>.

• *État paysager 4 — 1939-1989 : Guerre et collectivisation*

Après la seconde guerre mondiale, la Hongrie se trouve intégrée dans le bloc soviétique. Les grands domaines sont alors collectivisés et appartiennent désormais au Borkombinat, entreprise d'État qui assure une bonne part de la culture de la vigne et l'exclusivité de la commercialisation des vins. À côté du Borkominat, l'on trouve des petits vigneronniers qui, notamment pour des impératifs de subsistance, ont conservé des parcelles de vigne, souvent en association avec des arbres fruitiers ou des cultures légumières.

Ainsi, sur les cartes de 1984<sup>81</sup>, le vignoble possède-t-il deux assiettes bien distinctes. Une partie des vignes a migré vers les plaines alluviales qui font l'objet d'une exploitation rationalisée et mécanisée. Là, l'accent est mis sur la quantité plutôt que sur la qualité. Afin d'augmenter la productivité sont même installés des systèmes permettant d'irriguer les ceps. Sur les versants, là où il était implanté de manière traditionnelle, le vignoble se rétracte et se fragmente. Les parcelles situées sur les parties les plus hautes, qui sont aussi, on l'a vu, les plus raides, ont été abandonnées, tout comme certaines parcelles appartenant aux anciens grands domaines collectivisés.

Le vignoble n'en conserve pas moins une superficie importante, s'établissant à 7000 ha en 1984. Et il faut sans doute nuancer la vision, quelque peu manichéenne, qui court à l'heure actuelle sur cette période. Le Borkombinat n'était pas tout entièrement tourné vers le marché soviétique et la quantité. Ne trouve-t-on pas dans les caves, aux côtés de bouteilles très vieilles, des *aszù* de millésimes couvrant la période 1950-1980 ? Quant aux petits producteurs, ils ont notamment après 1956 la possibilité de se dégager des structures

---

<sup>78</sup> Dans le domaine de l'histoire des paysages, l'expérience montre que les sources iconographiques (cartes, dessins, gravures, etc.) doivent être maniées avec précaution et faire l'objet, tout comme les sources textuelles, d'une approche critique. La qualité esthétique du document est souvent trompeuse et les pièges certains. Le croisement de sources de différente nature s'avère capital pour l'interprétation. Cela n'a pas été possible dans le cadre de cette recherche pour la région de Tokaj.

<sup>79</sup> Lorsqu'il aborde la période post-phylloxérique, I. Zelenak fait état d'une reconstruction qui se termine par un succès.

<sup>80</sup> A. Albitreccia, La région vinicole du Tokaj, *Annales de géographie*, vol. 45, 1936, pp. 190-192

<sup>81</sup> F. Plet, Z. Cros, E. Gyuro Konkolyiné, Vitiviniculture et situations politiques : le Tokaj, *Mappemonde*, 1994, vol. 3, pp. 5-11

collectivistes et de produire selon les méthodes traditionnelles un *aszù* commercialisé au niveau local<sup>82</sup>.

• *État paysager 5 — 1990-2009 : investissements privés et « renaissance » ( ?)*

Avec la fin du communisme s'est mise en place une nouvelle économie viti-vinicole fondée sur des investissements réalisés, d'abord, par des entreprises étrangères, puis par de riches Hongrois après l'entrée de la Hongrie dans la communauté européenne (1994). Ainsi, dans ces moments de fortes mutations, marquées au niveau local par une grave crise économique et par un important déclin démographique, de grands domaines (50 à 120 ha) ont été créés sur les meilleures terres, celles des anciens domaines présentés dans le *Tokaj Album*, nationalisés, puis revendus par le Borkombinat. Ces domaines possèdent une taille comprise entre 50 et 120 ha : on y produit et commercialise dans le monde entier les grands vins de Tokaj, en particulier le prestigieux *aszù*. Cette soi-disant « renaissance »<sup>83</sup> du vignoble s'est accompagnée d'une politique de restauration du patrimoine architectural et de contrôle de l'urbanisation menée par les collectivités publiques. L'inscription au patrimoine mondial en 2002, voulue par les pouvoirs publics et soutenue par les nouveaux investisseurs, peut être considéré comme un aboutissement de ce mouvement. Tout cela a conduit aux paysages actuels, dans lesquels transparait le choix de privilégier une viticulture élitiste alors que la viticulture paysanne est en perte de vitesse, les grands domaines produisant aujourd'hui eux-mêmes un raisin qui était autrefois, pour une grande part, acheté aux petits viticulteurs.

---

<sup>82</sup> Y. Luginbühl, Le paysage du vignoble de Tokaj (Hongrie) ou la valeur qualitative ajoutée d'un vin de luxe, dans *Patrimoine et paysages culturels, Actes du colloque international de Saint-Émilion, 30mai-1<sup>er</sup> juin 2001*, Bordeaux, Éditions Confluences, 2001, pp. 83-90

<sup>83</sup> Du nom de l'association regroupant les nouveaux investisseurs : *Tokaj Renaissance*. Cf. le site de cette association : <http://www.tokaji.hu/>



## **Du territoire spécialisé au territoire en déprise prononcée, puis devenant innovant : scénario paysager dans les Cinque Terre et à Porto Venere**

Cinq états-paysagers ont été individualisés ici, non sans mal, car si les informations sont nombreuses et de qualité sur le territoire des Cinque Terre et, notamment, sur Riomaggiore grâce aux travaux d'histoire rurale de M. Storti<sup>84</sup>, elles sont très lacunaires sur Porto Venere.

• *État paysager 1 — XVIe-XVIIIe siècle : une spécialisation viticole précoce dans les Cinque Terre, un important port de la République de Gênes à Porto Venere*

Le *Caratata Generale* établi par la République de Gênes en 1531 permet de se faire une idée assez précise du système socio-économique en vigueur dans les Cinque Terre à l'époque. On y compte un peu plus de 2000 habitants et, selon les registres, la viticulture y constitue l'activité prédominante. Cela est confirmé par un cadastre de 1612 qui, pour le seul territoire de Riomaggiore, indique que la moitié des terres était plantée ou complantée de vignes<sup>85</sup>. On y note également, à côté des céréales, la présence d'oliviers, puisque la production d'huile est assez importante pour que le territoire soit auto-suffisant, et de châtaigniers. La part des terres consacrées à la vigne ne fait qu'augmenter tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles pour atteindre 67 % en 1799 à Riomaggiore<sup>86</sup>. Ces taux très élevés indiquent que l'on est sans doute déjà en présence d'un territoire rural spécialisé dans la production viti-vinicole. Les Cinque Terre ont, très tôt, exporté leur production vinicole<sup>87</sup>, ce qui est attesté par les documents rassemblés par M. Storti qui font état d'approvisionnement de Gênes en vin provenant des Cinque Terre par voie maritime.

Quant à la ville de Porto Venere, elle est à la même époque une position militaire ancienne et un port d'escale principal de la République maritime de Gênes dans la mer Tyrrhénienne. Les Génois ont construit la ville fortifiée dont nous voyons aujourd'hui les principaux héritages patrimoniaux. L'économie de Porto Venere est alors fondée sur le commerce et la marine, ainsi que sur l'extraction d'un marbre précieux, mais aussi, semble-t-il, sur l'agriculture.

• *État paysager 2 — XIXe-début du XXe siècle : un développement militaire et industriel, un vignoble en extension*

La fin du XVIIIe siècle correspond à l'effondrement de la République de Gênes et à l'arrivée des Français en Italie. Porto Venere, situé à l'extrémité du promontoire qui ferme le golfe de La Spézia, constitue une position clé pour défendre ce qui est considéré par Napoléon

---

<sup>84</sup> Storti M., *Il paesaggio storico delle Cinque Terre. Individuazione di regole per azioni di progetto condivise*, Firenze, Firenze university press, 2004, Storti M., *I luoghi detti del paesaggio rurale. Riomaggiore, Manarola, Groppo e Volastra*, Riomaggiore, Edizioni del Parco delle Cinque Terre, 2007, 207 p.

<sup>85</sup> Storti M., *Il paesaggio storico delle Cinque Terre. Individuazione di regole per azioni di progetto condivise*, Firenze, Firenze university press, 2004, p. 181.

<sup>86</sup> Storti M., *opus cité*, p. 195. Cette extension se fait au détriment des céréales, tandis que le châtaignier qui surmonte le terroir viticole conserve sa place à cette époque.

<sup>87</sup> *A contrario*, cette spécialisation viticole poussée doit rendre nécessaire l'importation de produits de consommations de base (céréales, huile d'olive...). On est là loin d'être en présence d'un territoire isolé et coupé du monde extérieur jusqu'à la fin du XIXe siècle et l'arrivée du chemin de fer comme on le décrit souvent décrit aujourd'hui.

Bonaparte comme une des plus belles rades au monde. Cet intérêt ne se démentira pas jusqu'au XXe siècle. La rade de la Spezia devient un enjeu majeur pour la marine française, puis pour la marine piémontaise et italienne. Un arsenal est construit à la Spezia. Porto Venere et l'île Palmeria se hérissent de forts et batteries, constituant à l'heure actuelle un véritable ensemble patrimonial de la fortification militaire du XIXe siècle.

À Cinque Terre, la prévalence de la viticulture sur les autres cultures ne se démentira pas pendant tout le XIXe siècle. La superficie du vignoble atteint 1700 ha au début du XXe siècle et représente plus de 70 % de l'occupation agricole du sol à Riomaggiore<sup>88</sup>. Des innovations sont engagées comme l'introduction de variétés plus productives ou la conduite en pergola basse pour une meilleure maturation du raisin.

En 1874 est inaugurée la voie ferrée Gênes-Livourne, dont le tracé suit au plus près le littoral et qui dessert les principaux bourgs des Cinque Terre. Elle facilite le déplacement des hommes, tout comme l'exportation du vin. La production vinicole atteint alors des sommets et les vignes grimpe à l'assaut des versants, grignotant les châtaigneraies. Ce n'est que tardivement, en 1920, que le vignoble est touché par le phylloxera.

• *État paysager 3 — 1920-1970 : des paysages relativement stables, malgré la crise phylloxérique et le commencement de l'exode rural*

La crise phylloxérique et les difficultés qui s'en suivirent, tout comme le début de l'exode rural<sup>89</sup>, ne paraissent pas avoir eu d'effet immédiat sur les paysages des Cinque Terre. C'est du moins ce que montre les photographies au sol ou aériennes des années 1940-1950 qui font état d'une extension maximale du terroir de terrasses viticoles. Ce sont les clichés pris dans les années 1970 qui, les premiers, rendent compte des premiers effets de la déprise agraire, bien que l'impression d'ensemble reste à l'espace plein et les terrasses apparaissent encore dans toute leur minéralité. On y reconnaît le grand viaduc qui domine Riomaggiore construit dans les années 1960 pour la route 370 dite « Via litoranea » qui devait rejoindre la station balnéaire de Sestri Levante depuis la Spézia. Cette route a été interrompue définitivement juste après le tunnel qui succède au viaduc à la suite de la protestation des habitants.

• *État-paysager 4 — 1970-1999-( ? ) : forte déprise agraire et crise « paysagère »*

Il faut attendre les années 1970 pour que la dynamique d'abandon des terrasses viticoles s'accélère fortement. Paradoxe, c'est aussi à ce moment qu'est créée une appellation d'origine pour le vin des Cinque Terre (1974)<sup>90</sup>. Cette accélération de la déprise agraire se poursuit dans les années 1980 et 1990, même si un certain répit est apporté au début des années 1980 par la constitution de la cave coopérative (1982) et par l'équipement de certains versants en monorail à crémaillère. La population viticole âgée n'est alors plus en mesure d'assurer l'entretien des parcelles nombreuses et éparpillées et d'assurer les travaux les plus lourds.

---

<sup>88</sup> Storti M., *opus cité*, p. 201.

<sup>89</sup> En 1921 sont recensés 7920 habitants dans les Cinque Terre. À partir des années 1930, cette population est en diminution. La baisse est d'abord lente, puis rapide à partir des années 1950. Elle se poursuit à l'heure actuelle : 4 400 habitants ont été comptabilisés au recensement de 2007, soit environ 700 de moins qu'à celui de 1991.

<sup>90</sup> En italien : « Cinque terre Doc » Denominazione di origine controllata.

Les photographies aériennes des années 1990 montre que l'aire cultivée s'est fortement rétractée. Entre 1970 et 1999, le vignoble passerait ainsi de 1 200 ha à 110 ha<sup>91</sup>. Ce sont les parcelles les plus proches de la mer et celles situées sur les parties sommitales qui ont été les premières abandonnées. En bas, les anciennes terrasses viticoles ont été envahies par le maquis, en haut par la pinède (*Pinus pinaster*). La crise « paysagère » frappe de plein fouet les Cinque Terre. Elle se traduit par la fermeture des paysages et par l'amplification du risque incendie et des processus érosifs<sup>92</sup>. Au même moment se développe de façon massive le tourisme avec une forte dimension internationale. Des centaines de milliers de personnes visitent alors chaque année un territoire des Cinque Terre et de Porto Venere en plein bouleversement paysager. C'est dans ce contexte qu'en 1997 « Porto Venere, Cinque Terre et les îles (Palmaria, Tino et Tinetto) » sont inscrits au Patrimoine mondiale de l'Humanité.

• *État-paysager 5 — 1997-( ?) : une inscription, deux parcs et un développement local basé sur un éco-agri-tourisme innovant*

À la suite de l'inscription sont créés le Parc national des Cinque Terre en 1999 et le Parc naturel régional de Porto Venere en 2001. Ce sont ces deux institutions qui sont aujourd'hui chargées de la gestion du site inscrit au patrimoine mondial. Ainsi, deux parcs cohabitent-ils à l'heure actuelle alors que, paradoxalement, avant l'inscription existait un seul parc régional, qui, il y a vrai, débordait largement le périmètre du site aujourd'hui inscrit. Cette recomposition territoriale est donc à l'origine de deux institutions qui n'ont pas grand-chose de commun en termes d'objectifs et d'actions<sup>93</sup>.

Le Parc national des Cinque Terre est le principal opérateur du développement local, faisant preuve d'un certain éclectisme en la matière. Production de vin, organisation de la découverte du territoire, gestion de l'offre en hébergement touristique, restauration des bâtiments ruraux, collaboration avec le monde scientifique et de l'éducation, mise en place d'un label qualité environnementale, transporteur, agence de presse, etc., la liste des actions initiées et portées par le Parc est longue et non exhaustive ici. Il fournit à l'heure actuelle des emplois à 150 personnes environ. Le Parc est notamment à l'origine d'un projet de récupération d'anciennes terrasses viticoles ayant reçu des financements du programme européen LIFE<sup>94</sup>. Cinq sites expérimentaux ont été retenus à la suite de la consultation de la population. Y ont été implantés de la vigne, du basilic, des citronniers et des oliviers. Les résultats obtenus prometteurs ont fait l'objet d'une large publicité localement et vers l'extérieur. Les travaux de remise en état ont été réalisées par une coopérative « Sentieri e Terrazze » créée pour l'occasion sous l'impulsion du Parc. Tout cela fait, que depuis le début des années 2000, une reprise agricole se fait sentir. Une vingtaine d'hectare de vigne supplémentaire a été cultivée. Cinq nouveaux producteurs ont commencé à embouteiller leur vin, ce qui a permis de doubler le nombre de producteurs qui vinifient eux-même. Quant à la

---

<sup>91</sup> Il s'agit là de données du Parc national des Cinque Terre ([www.parcnazionale5terre.it](http://www.parcnazionale5terre.it)).

<sup>92</sup> Ces processus érosifs sont en particulier liés à l'absence d'entretien des murs de pierre sèche qui, dès lors, peuvent s'écrouler et générer des chutes de blocs ou des ouvertures de ravines, voire des glissements de terrain. Ainsi, avec l'abandon massif des parcelles les plus basses, situés sur des zones rocheuses très escarpées non loin de la mer, des glissements de masse se sont-ils multipliés (sur ce sujet, consulter F. Alcaraz, L'environnement et le paysage au secours de deux viticultures héroïques. L'évolution récente des vignobles en terrasse de Banyuls et des Cinque Terre, *Sud-Ouest Européen*, n°5, pp. 83-92).

<sup>93</sup> Ni d'ailleurs leur taille, puisque la superficie du Parc national des Cinque Terre s'établit à 4 226 hectares, celle du Parc naturel régional de Port Venere à 446 ha.

<sup>94</sup> PROSIT = Pianificazione e Recupero delle Opere di Sistemazione del Territorio Costiero delle Cinque Terre

« Cooperative agricoltura Cinque Terre », elle rassemble aujourd'hui 309 viticulteurs et produit 160 000 bouteilles. Le Parc national produit lui-même 20 000 bouteilles.

Dans les Cinque Terre, la viticulture, quels que soient les efforts faits pour la maintenir et la développer, n'apparaît pas en elle-même, constituer une base sérieuse de développement économique, mais elle demeure le fondement de l'entretien des paysages et, par là, l'une des conditions d'un développement touristique dont on sait qu'il a été spectaculaire ces dernières années. S'il ne paraît plus possible de vivre dans les Cinque Terre de la seule viticulture, les différents dispositifs mis en place par le Parc national ou sous son impulsion paraissent ouvrir une voie nouvelle vers un développement, entremêlant préoccupations écologique et paysagère et maintien d'une activité économique, souvent innovant. Il est vrai que les quelques deux millions et demi de touristes qui fréquentent aujourd'hui les Cinque Terre apportent une manne économique inespérée il y a peu.

Le Parc naturel régional de Porto Venere, quant à lui, se cantonne dans un rôle plus classique de préservation des milieux karstiques et biologiques. Il est vrai que là les acteurs locaux ont misé sur le tourisme pour développer un territoire où l'activité agricole a totalement disparu et qui possède un passé balnéaire et un important bâti patrimonial.

## Conclusion

Au final, la synthèse des travaux menés sur les paysages et leurs évolutions historiques dans les trois sites étudiés rend compte de la forte variété des situations paysagères et des configurations socio-spatiales sous-jacentes. On a pu noter aussi que cette synthèse aboutissait souvent à une vision différente sur le plan historique notamment de celle qui est présentée dans les dossiers de candidatures à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité et qui continue à être véhiculée après l'inscription.

La comparaison des trois situations paysagères montre que l'on est en présence de sites présentant des caractéristiques bien différentes. Pourtant, ces trois sites ont été inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité parce que l'on a mis en avant leur caractère viti-vinicole, en un mot parce que on les a considérés comme des *paysages viticoles*<sup>95</sup>. Or, la composante viticole, dans sa dimension strictement matérielle, y est différemment représentée, c'est le moins que l'on puisse dire. Si la vigne occupe aujourd'hui la majorité du sol du site de la juridiction de Saint-Émilion (70 % environ), elle ne représente qu'un dixième du territoire inscrit à Tokaj-Hegyalja et qu'une part infinitésimale à Porto Venere, Cinque Terre et les îles (moins de 1%). Au-delà de ce constat brut, il est évident que cette composante viticole prend de l'importance lorsqu'on l'associe au paysage et que l'on se place sur le plan visuel et, surtout, sur le plan symbolique. D'une part, dans les trois sites, les vignes sont situées de manière préférentielle sur les versants et donc sont particulièrement *visibles* dans les paysages. D'autre part, dans les trois sites également, l'activité viti-vinicole renvoie à des fondements *culturels* sur lesquels se sont construits au fil du temps ces sociétés et ces territoires. La plupart de ces fondements culturels sont d'ailleurs aujourd'hui encore toujours en vigueur. D'autres qui avaient disparus ont été réactivés (par ex : la juridiction à Saint-Émilion). C'est que, dans les trois sites, une importance nouvelle est aujourd'hui donnée aux enjeux d'image et de communication contenus dans l'aspect même des paysages, que ce soit pour des raisons commerciales évidentes (le cas de Tokaj est emblématique en ce domaine avec l'utilisation par les investisseurs des gravures du *Tokaj album*) ou pour des raisons, plus complexes, de rapports de force politique ou d'enjeux de développement mêlés.

L'élaboration de scénarios paysagers a permis de replacer, pour chacun des trois sites, le « moment » de l'inscription au patrimoine mondial relativement à un processus évolutif de longue durée. Ce recul historique a du bon lorsqu'il inscrit ces sites dans une trajectoire historique mouvementée, faite de rythmes et de phases de crise, d'ajustement successif et de rémanences. Alors qu'aux paysages viticoles s'attache d'ordinaire un sentiment d'une permanence et d'une identité dont la vigne, présente depuis des siècles au cœur du cadre de vie des populations, reflète l'enracinement profond. Tout en prenant acte de cette valeur associée aux paysages de vignoble, il est important de reconnaître que l'écart est grand entre cette représentation mentale et la réalité des dynamiques paysagères qui caractérisent les territoires viticoles étudiés, notamment durant ce dernier siècle. Ces dynamiques relèvent de l'emprise même du vignoble, qui varie parfois considérablement avec le temps, au rythme des crises, des reprises, des annexions et des abandons de terroir. Ainsi, dans les trois sites étudiés, on est en présence de paysages récents, nés au cours de la seconde moitié du XXe siècle, d'une spécialisation substituant l'exclusivité des vignes à l'ancienne polyculture (cas de Saint-Émilion), d'une déprise agricole entraînant un abandon des terrasses viticoles (cas des Cinque Terre) ou d'un remodelage fondée sur le modèle du « château » viticole médocain

---

<sup>95</sup> Voir sur ce sujet : L'étude thématique sur « Les paysages culturels viticoles. Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO », réalisée par l'ICOMOS [en ligne : <http://www.icomos.org/studies/viticoles.htm>]

(cas de Tokaj). Intervenant dans ces contextes différents, l'inscription au patrimoine peut être considérée de différentes manières :

- être l'aboutissement d'un processus de patrimonialisation qui a débuté de longue date (cas de Saint-Émilion où le territoire inscrit correspond à une circonscription médiévale exhumée au cours du XXe siècle par les viticulteurs et, à quelques détails près, à celui de l'appellation viticole)
- accompagner un processus de développement économique (cas de Tokaj où l'inscription a correspondu à la mise en place d'une nouvelle économie viticole pour produire et commercialiser dans le monde les grands vins du Tokaj et qui sans effet particulier sur les paysages et sur les politiques menées).
- ou être à l'origine d'une recomposition territoriale (cas de Cinque Terre avec la création d'un Parc national omniprésent dans la vie économique et culturelle, mais aussi à Saint-Émilion avec la mise en place de la communauté de communes et de la ZPPAUP).